



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 6

Absents : 0

Date de convocation : 23 octobre 2020

Date d'affichage : 23 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian

Était représenté : RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RIVAS Natacha (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) - RETORNAZ André (donne procuration à GRANGE Guy) - BAILLY Béatrice (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - POIROT Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - COCHET Jean-Pierre (donne procuration à GRANGE Christian)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 20-10-109

Objet : Approbation des tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons 2020/2021

Rapporteur : Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons gérée par la SAS Crèches de France dans le cadre de son contrat de délégation de service public (DSP) pour la saison d'hiver 2020/2021 et la saison d'été 2021 ont été adressés en mairie pour approbation.

Après présentation de ceux-ci, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le 03/11/2020

ID : 073-217303064-20201029-20_10_109-DE



Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur ROUGEAUX,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'approuver les tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons gérée par la SAS Crèches de France pour la saison d'hiver 2020/2021 et la saison d'été 2021, annexés à la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 03/11/2020

Affichage : 03/11/2020

Valloire, le 03/11/2020

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.



Annexe à la délibération n° 20-10-109 du 29 octobre 2020

Tarifs de la structure multi-accueil des Aiglons 2020/2021

TARIFS LES AIGLONS

	2019-2020 repas fourni	été 2020 repas fourni	2020-2021 repas fourni	été 2021 repas fourni
MATIN 9h-12h	32,00 €	32,00 €	33 €	33 €
APRES-MIDI 13h30-17h	33,00 €	33,00 €	34 €	34 €
MATIN ET REPAS 9h-13h	50,00 €	50,00 €	52 €	52 €
JOURNEE (repas fourni par la famille)				
JOURNEE 9h-17h30	75,00 €	75,00 €	77 €	77 €
REPAS ET ACCUEIL 12h - 14h skieur relai assuré par les moniteurs ESI et ESF	23,00 €		24 €	
MATIN Forfait 6 jours	160,00 €		165 €	
MATIN Forfait 5 jours	144,00 €	144,00 €		148 €
APRES-MIDI Forfait 6 jours	165,00 €		170 €	
APRES-MIDI Forfait 5 jours	148,00 €	148,00 €		153 €
MATIN ET REPAS 9h-13h Forfait 5 jours		225,00 €		234 €
MATIN ET REPAS 9h-13h Forfait 6 jours			260 €	
FORFAIT JOURNEE (repas fourni par la famille)				
JOURNEE 9h-17h30 Forfait 6 jours	375,00 €		385 €	
JOURNEE 9h-17h30 Forfait 5 jours	337,00 €	337,00 €		347 €
FORFAIT REPAS ET ACCUEIL 6 jours skieur	115,00 €		118 €	